

Seniors

Rennes Métropole engage un plan d'action pour mieux répondre aux besoins et attentes des seniors

Le conseil métropolitain du jeudi 11 mai 2023 a validé le plan d'action "Rennes Métropole Amie des Aînés" de 2023 à 2026. Cette feuille de route est issue d'un diagnostic participatif associant des seniors, des proches aidants et des professionnels réalisés au printemps 2022. Accès à un logement adapté, mobilités favorisées et accès à l'information, les enjeux de ce plan d'action visent à mieux répondre aux besoins des aînés du territoire.

Rennes Métropole face aux enjeux du vieillissement

Même si Rennes Métropole reste un territoire relativement jeune, on estime que 19 % de la population de la métropole aura plus de 65 ans à horizon 2040, contre 16 % aujourd'hui. Les seniors ne constituent pas un groupe homogène puisque leurs besoins diffèrent en fonction de leur âge, leur état de santé, leur lieu d'habitation, ou leur autonomie.

La collectivité intègre déjà la question du vieillissement dans ses programmes d'habitat adapté ou encore à travers des actions pour la mobilité des personnes à mobilité réduite. Il s'agit toutefois de mieux répondre aux besoins et attentes des plus âgés dans l'ensemble des politiques publiques.

La note de l'Audiar sur les projections de la population des seniors est accessible [sur ce lien](#).

"L'avancée en âge est une chance si nous savons faire le nécessaire sur notre territoire pour qu'il se déroule dans les meilleures conditions. La Métropole peut, en coopération avec de nombreux partenaires et collectivités, et en lien avec les aînés eux-mêmes, aussi contribuer à changer le regard sur le vieillissement et à rendre la vie des âgés et de leurs proches (aidants familiaux ou professionnels) plus douce et simple au quotidien."

Eve Schoumacker

Vice-présidente de Rennes Métropole à la Proximité, à la Politique des temps, à l'Innovation sociale et à la Santé

La démarche Rennes Métropole Amie des Aînés

Face à ces enjeux, Rennes Métropole adhère, depuis 2017, au Réseau francophone des Villes Amies des Aînés. Elle s'est lancée en 2020 dans une démarche pour devenir une « métropole amie des aînés ». L'objectif est de partager avec les habitants et les acteurs du territoire une approche globale et transversale des questions du vieillissement pour mieux prendre en considération dans ses politiques publiques le défi de la longévité et la chance que constitue pour notre société dans son ensemble l'avancée en âge.

Plusieurs temps et outils ont contribué à l'élaboration du plan d'action "Rennes Métropole Amie des Aînés" :

- **Des ateliers réunissant 180 aînés ou aidants organisés dans 12 communes** représentatives de la diversité des lieux de vie de la métropole. Lors des ateliers participatifs organisés avec les habitants, huit thèmes ont été abordés : espaces extérieurs et bâtiments, transports et mobilité, habitat, information et communication, culture et loisirs, lien social et solidarité, participation citoyenne, autonomie, services et soins ;
- **Des ateliers auprès des partenaires intervenant dans des domaines divers** tels que l'habitat, les déplacements, l'aménagement (ex : Keolis Rennes, Archipel Habitat) qui ont réuni 40 participants ;
- **Un état des lieux de territoire** avec la contribution de l'Audiar ;
- **Les contributions d'une instance consultative** mise en place en décembre 2022 et composée **d'une trentaine de citoyens seniors volontaires** ensuite associés et consultés régulièrement par Rennes Métropole sur les thématiques qui les concernent. **Cette instance est dénommée « Groupe citoyens seniors »** ;
- **Les travaux du Conseil de développement** de Rennes Métropole.



Atelier "Rennes Métropole Amie des Aînés" à Miniac-sous-Bécherel le 4 avril 2022

© Arnaud Loubry – Rennes Ville & Métropole

3 axes majeurs d'actions

Ce plan d'action s'articule autour de trois axes majeurs :

- l'habitat favorable au vieillissement ;
- la mobilité et les déplacements des aînés ;
- l'accès à l'information des aînés.

Axe 1 : Agir pour un habitat favorable au vieillissement

Face à l'aspiration ultra majoritaire des seniors de rester vivre à domicile, un logement adéquat aide à préserver l'indépendance des aînés et contribue de façon majeure à leur qualité de vie. Des actions seront mises en œuvre pour partager ces enjeux avec les professionnels de l'habitat pour contribuer à développer une offre de logement diversifiée, favoriser l'adaptation des logements au vieillissement et contribuer leur rénovation thermique. Il s'agit également de mieux accompagner les aînés dans leur recherche de logement adapté.

Exemple : [la révision du Plan local de l'Habitat \(PLH 2023-2028\)](#) actuellement en cours prend en compte ces enjeux. Il est notamment prévu d'inscrire l'obligation d'adapter l'ensemble des T2-T3 construits dans des secteurs favorables au vieillissement avec un minimum d'équipements de base.

Axe 2 : Favoriser la mobilité et les déplacements des aînés

Pour améliorer la mobilité des aînés, il est indispensable de travailler à la fois sur l'accessibilité des espaces publics et les divers modes de déplacements (marche, vélo, transports en commun, voiture, avec ou sans aides techniques). Il s'agit de favoriser les déplacements piétons et l'usage des transports en commun et faciliter celui du vélo, tout en accompagnant les initiatives et projets de transports alternatifs.

Exemple : il est proposé [des parcours découverte du réseau STAR](#), en bus ou en métro, afin de permettre aux personnes qui se sentent en besoin de plus de guidance de mieux appréhender le réseau de transports de la Métropole.

Axe 3 : Favoriser l'accès à l'information des aînés

La transformation de nos modes de communication et la dématérialisation des démarches rendent l'accès à l'information et aux droits plus difficiles pour une partie des aînés. Le contact humain, les supports papiers et la proximité restent des canaux importants pour eux. Il s'agit également de proposer des modes d'information diversifiés et accessibles tout en facilitant l'accès au numérique.

Exemple : depuis janvier 2022, Rennes Métropole propose les services de conseillers numériques dans les communes de la Métropole afin d'accompagner les personnes éloignées du numérique, notamment les aînés, dans leurs démarches administratives en ligne.

